

MASTER 1^{ère} année CCA
Comptabilité des sociétés
Examen de CC
1^{ère} session 2015-2016
Durée : 2 H.

Exercice n° 1

La SA Consti a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés, le 01/04/N. Ses caractéristiques sont les suivantes :

- la valeur nominale de l'action est de 100 €,
- le capital est composé ainsi :
 - * 8000 actions correspondant à des apports en numéraire, libérées du minimum légal, → 800 000
 - * 3000 actions correspondant à des apports en nature, évaluées à partir des apports suivants : → 300 000
 - Matériel industriel évalué à 310000 €
 - Créances clients évaluées à 40000 € (valeur nominale : 50000 €)
 - Dettes fournisseurs pour 50000 € sont reprises par la société.

Les apports sont réalisés le 01/04/N, date limite fixée par l'AGO (apport des fonds sans incident). Mais, l'associé Alexis, qui a souscrit 500 actions, a versé par anticipation le montant correspondant à la libération totale de ses actions.

Les frais de constitution, réglés le même jour, sont comptabilisés le 02/04/N : montant 5000 € HT. La société n'a pas retenu la méthode préférentielle. → charge.

Le 01/04/N+4, la société fait appel du reste du capital. Tous les actionnaires se sont acquittés de leur dette le 30/04/N+4, sauf l'associé Vaquin, détenteur de 500 actions. Après mise en demeure le 05/05/N+4, la société décide de liquider sa situation :

- ses actions sont vendues le 05/07/N+4 au prix unitaire de 90 €,
- des intérêts lui sont facturés pour un montant de 120 € ainsi que des frais pour 50 € (hors TVA).
- Le solde restant sur la vente lui est versé le 05/07/N+4, par chèque.

Questions :

- 1) Passer toutes les écritures de constitution.
- 2) Comptabiliser toutes les opérations en rapport avec l'appel du 01/04/N+4.
- 3) Etudier la situation de l'actionnaire Vaquin (montant du gain ou de la perte).

Exercice n° 2

Début janvier N, M. Lebrun et M. Legris décident de créer une SARL : dénomination "2L" au capital de 100000 €. Ils s'engagent à effectuer les apports suivants :

- M. Lebrun : 50000 € par chèque sur la BNP,
- M. Legris : 50000 € par apport de différents éléments d'un fonds de commerce exploité précédemment, selon le récapitulatif ci-dessous :

Eléments	Valeur au bilan	Valeur d'apport
Fonds commercial	Néant	26000
Stocks de marchandises	20000	16000
Créances clients	12000	8000
Total	32000	50000

Les frais de constitution ont été inscrits dans les comptes de charges par nature, selon la méthode préférentielle. Leur montant est 1200 € HT ; la TVA est due sur 60% de ces charges.

Questions :

- 1) Présenter les écritures de constitution de la SARL 2L.
- 2) Présenter le bilan de constitution de la société 2L à la date du 02/01/N.

Exercice n° 3 6

La société SA Berthold et Jetin a réalisé les bénéfices fiscaux suivants :

1. Résultats imposables au taux normal d'IS

- 2013 : 264 044 €
- 2014 : 405 500 €
- 2015 : 710 984 €

2. Résultats nets sur la concession de brevets

- 2013 : 10 500 €
- 2014 : 12 750 €
- 2015 : 13 500 €

Autres informations :

- L'exercice comptable coïncide avec l'année civile.
- Le chiffre d'affaires de l'entreprise est inférieur à 7630000 €. Les 2 principaux associés personnes physiques possèdent 80% du capital de la société

Questions :

- 1) Présenter les calculs relatifs à l'impôt sur les sociétés durant l'année 2015 (on négligera la contribution sociale).
- 2) Comptabiliser les différentes opérations au titre de l'exercice 2015, y compris la constatation de l'impôt fin 2015.
- 3) Déterminer le solde de l'impôt de 2015 réglé en avril 2016.

Éléments	Valeur au bilan	Valeur à l'apport
Fonds communs	10000	20000
Primes de souscription	20000	10000
Créances clients	12000	8000
Total	32000	38000